

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2034

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha et M. Maurel

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Droit à l' ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 6 supprimer les mots :

« Le droit à ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« Le droit à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent à minima revenir à la rédaction initiale du texte, considérant paradoxal et inadapté de parler d'un « droit » à l'aide à mourir.